



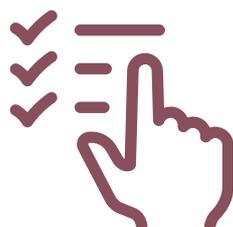
GUIDE DU LOCATAIRE

REGIE IMMOBILIERE FIDUCIA
GESTION - TRANSACTION - SYNDIC

113 rue Vendôme - 69006 Lyon

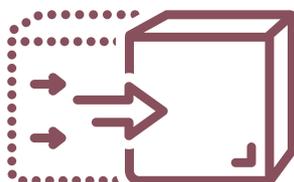
T. 04 27 78 47 62

www.regieimmobilierefiducia.com / contact@regieimmobilierefiducia.com



CHECK-LIST ET PLANNING DES CHOSES À FAIRE AVANT ET APRÈS UN DÉMÉNAGEMENT

Vous vous apprêtez à déménager ou avez un projet de déménagement dans les prochains mois ? Afin de ne rien oublier et pour éviter les mauvaises surprises, retrouvez l'ensemble des étapes utiles et des éléments auxquels il va vous falloir penser (logistique, formalités administratives, obligations Immobilières...) avant, pendant et après votre déménagement. Pas de panique ! Chaque chose en son temps... Pour vous y retrouver et ne rien oublier, la régie Immobilière Fiducia propose une liste des plus utile. Déménagez le cœur léger et vivez cette étape sans stress !



3 MOIS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Constituez un dossier dans lequel vous conserverez tous les documents relatifs à votre déménagement (courriers, devis, contacts...).
- Bloquez les jours que vous allouerez à votre déménagement, au regard de vos contraintes professionnelles.
- Vous êtes salarié ? Renseignez-vous auprès de votre entreprise si vous pouvez bénéficier d'un congé déménagement et / ou d'une aide à la réinstallation.
- Vous êtes locataire, surtout n'oubliez pas de prévenir en amont votre propriétaire et/ou votre agence locative, puis déposez votre préavis. La durée de ce préavis varie de un mois ou plus selon les termes mentionnés dans votre bail. Soyez vigilant et pensez à vérifier l'information.
- Vous êtes propriétaire au sein d'une copropriété, prenez contact avec votre syndic.
- Anticipez et prévoyez le budget alloué à votre déménagement, ainsi que les divers aspects logistiques : entre amis, location d'un utilitaire, sélection de l'entreprise de déménagement...
- Comparez auprès de trois ou quatre déménageurs, vous pourriez être surpris par les variations de tarifs. Si vous ne souhaitez pas avoir recours à des professionnels du déménagement, faites le tour de vos connaissances pour obtenir un véhicule et/ ou du matériel.
- Fengshuisez ! Il est temps de faire un premier tri de vos biens et de déterminer ce que vous souhaitez conserver, donner ou encore vendre.
- Vous avez des enfants en bas âge ? Renseignez-vous sur leur nouvelle crèche. S'ils sont en maternelle ou en primaire, vous pouvez soit conserver leur école actuelle, soit les inscrire dans une autre, selon que vous vous éloignez ou non de votre précédent logement. Et si vos chères têtes blondes sont au collège, il vous faudra vous conformer à la carte scolaire. Renseignez-vous.



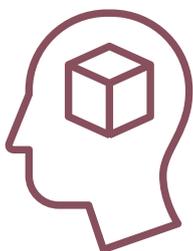
2 MOIS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Il est temps de sélectionner la société de transport qui va prendre en charge votre déménagement. Fixez une date de visite technique à votre domicile.
- Vous gérez vous-même votre déménagement ? Anticipez le prêt ou la location de votre utilitaire.
- N'oubliez pas d'informer les différents services administratifs de votre changement d'adresse prochain : Assurance Maladie, CAF, centre des impôts, Pôle Emploi, caisse de retraite, complémentaire santé...
- Informez votre banque et anticipez les formalités à réaliser si vous souhaitez en changer.
- Question manutention des meubles les plus lourds et imposants, anticiper la logistique du jour « J ». Sera t-il nécessaire de passer cette grosse armoire par la fenêtre ?
- Prévenez votre médecin traitant de votre départ.
- Vous avez un animal de compagnie ? Avez-vous prévu son transport ?
- Etape des plus importantes : pensez à bien résilier vos abonnements dans le cas où vous vous changiez de ville (salle de sport, bibliothèque...).
- Faites le plein de cartons, papier bulles et autres adhésifs. Caisses, couvertures, gants, stylos, marqueurs. Prenez soin de bien protéger vos biens, surtout les plus fragiles.



1 MOIS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Bloquez sur votre agenda la date du déménagement avec votre déménageur et/ou vos amis.
- Préparez la garde de vos enfants et de vos animaux.
- Il est temps de commencer à remplir quelques cartons et à ranger ce qui ne vous est pas utile au quotidien.
- Soyez organisé et pragmatique : rédigez une liste de tout ce qui est présent dans les cartons et bien-sûr pensez à les annoter ou à les numéroter.
- Vous êtes en location, il est l'heure de communiquer votre date de départ à votre bailleur.
- Et si vous commencez à vider progressivement votre congélateur et vos placards ?
- Fixez les dates de relevés avec vos différents fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Prévenez vos voisins que vous quittez le logement, à la fois pour qu'ils ne s'étonnent pas du remue-ménage le jour J et par courtoisie de voisinage.



15 JOURS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Pensez à l'autorisation de stationnement, qui vous sera bien utile le jour J si vous habitez dans un quartier où il est difficile de se garer (auprès de votre mairie ou de la préfecture de police si vous habitez à Paris).
- Vous êtes en location, convenez de la date de l'état des lieux avec votre bailleur.
- Assurez votre nouveau logement et pensez également à clôturer le contrat en cours.
- Prévoyez le transfert de votre courrier auprès des services de la Poste. La réexpédition du courrier est en effet conseillée pour une période de 6 ou 12 mois.
- Transférez vos contrats de téléphonie et d'Internet, ou bien songez à changer de fournisseur si cela s'avère utile.
- Choisissez vos nouveaux fournisseurs de gaz et ou d'électricité et actez une date de démarrage pour chaque contrat.
- Vous êtes en logement individuel, signalez votre emménagement à votre futur fournisseur d'eau.



7 JOURS AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Il est temps de fixer définitivement l'heure du déménagement avec l'entreprise que vous avez sélectionnée.
- Demandez à votre propriétaire ou à votre agence locative toutes les clés de votre nouveau domicile : maison, garage, cave, sous-sol... Cela vous évitera les mauvaises surprises le jour J.
- Sécurisez vos documents importants (carte d'identité, livret de famille, permis de conduire) en les rangeant en sûreté tout en les gardant accessibles.
- Préparez un carton avec les biens de première nécessité (médicaments, accessoires de toilette, vêtements, draps, couverts...), vous apprécierez un peu de praticité en arrivant dans votre nouveau logement.
- N'oubliez pas de couper vos réfrigérateurs et congélateurs et bien entendu de les dégivrer.
- Lavez un maximum de vêtements, draps et serviettes et cessez d'arroser vos plantes afin de les alléger et d'éviter les fuites.



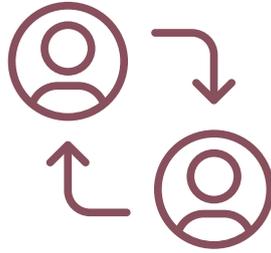
J-1 AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

- Avez-vous vérifié que votre machine à laver et votre lave-vaisselle soient vides ?
Pensez à vider les tuyaux également.
- Emmenez vous-même vos objets de valeur à votre nouveau logement, cela évitera les prises de risques et les casses inutiles.
- Protégez les sols fragiles et recouvrez-les de protections (bâches, plastiques, couvertures...).
- Pensez à mettre de côté des produits d'entretien et des outils de bricolage pour faire le ménage et quelques réparations si utile, une fois le logement vide.
- N'oubliez pas de mettre en charge totalement votre téléphone et autres moyens de communication.
- Prévoyez de l'eau, des sandwichs et des collations vous allez apprécier.
- Passez au peigne fin votre maison et/ou votre appartement : placards, tiroirs, grenier, cave, garage, abri de jardin...



LE JOUR J

- Pensez à relever vos compteurs dans l'ancien logement et dans le nouveau avec les fournisseurs d'énergie concernés (prenez des photos cela pourra vous être utile).
- Fermez tous les accès, les portes et les fenêtres.
- Communiquez l'adresse de votre nouveau domicile à votre bailleur afin qu'il vous fasse parvenir votre caution et d'éventuels futurs courriers.
- Ôtez l'étiquette mentionnant votre nom sur la porte, la boîte aux lettres, l'interphone de votre ancien logement. Puis inscrivez votre nom sur votre nouvelle boîte aux lettres, sonnette...
- Pensez à nettoyer et à faire un ménage complet de votre ancien logement, puis si utile réalisez les petites réparations pour laisser les lieux en bon état (re coller les plinthes, reboucher les trous...).
- Procédez à l'état des lieux de sortie et faites l'état des lieux d'entrée de votre nouveau domicile avant l'emménagement.
- Au cours du déménagement, soyez organisé et communiquez les consignes de logistique et de manutention aux déménageurs et/ou à vos amis aidants.
- Déposez meubles et cartons dans les pièces appropriées.
- Vérifiez l'eau et le chauffage.
- Priorisez, ouvrez les premiers cartons selon l'utilité et la fragilité/valeur de leur contenu.
- Vérifiez votre liste régulièrement afin de constater si des objets manquent.



1 JOUR APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- Vous avez constaté des dommages ou des pertes ?
Pensez à les communiquer au plus vite à votre déménageur ou à votre assurance.
- Vous êtes propriétaire ? Faites changer les serrures.
- Il est temps de procéder au changement d'adresse de votre carte grise. Vous bénéficiez d'un mois à compter de la date du déménagement pour réaliser cette démarche.
- Explorez et faites le tour de votre nouveau quartier pour découvrir les espaces verts, commerces et autres spécificités.
- Soyez convivial, faites connaissance avec vos nouveaux voisins et pourquoi pas invitez-les à partager une collation, un repas.



7 JOURS APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

- Avez-vous pensé à sélectionner votre nouveau médecin traitant pour continuer à bénéficier du remboursement de vos soins ?
- N'oubliez pas les démarches nécessaires auprès de votre mairie ou sur le site du service public, cela vous sera très utile pour les prochains votes dans votre nouveau quartier.

GUIDE DU LOCATAIRE

REGIE IMMOBILIERE FIDUCIA

GESTION - TRANSACTION - SYNDIC

113 rue Vendôme - 69006 Lyon

T. 04 27 78 47 62

contact@regieimmobilierefiducia.com

www.regieimmobilierefiducia.com